



وزارة الصيد والاقتصاد البحري
Ministère des Pêches et de
L'Economie Maritime

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

Nouakchott, le 02 DEC 2020 نواكشوط في

Numéro 0029 الرقم

الوزير
Le Ministre

LETTRE CIRCULAIRE

A

- Tous les Responsables des chantiers et ateliers de construction ou de réparation de navires des pêches.
- Tous les opérateurs de la pêche artisanale, côtière et hauturière

En application des dispositions des Codes de la Marine Marchande et des Pêches, Je vous rappelle que toute importation, exportation, construction, transformation ainsi que la modification de l'une des caractéristiques techniques d'une embarcation ou de navire de pêche demeurent soumises à l'autorisation préalable des services techniques compétents du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime.

En conséquence, toute violation de ces dispositions sera sanctionnée conformément à la réglementation en vigueur.

La Secrétaire Générale du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, le Commandant de la Garde Cote Mauritanienne, le Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques et le Directeur de la Marine Marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente circulaire.

Abdel Aziz DAHI

Ampliatiions:

- GCM
- DGERH
- DMM
- PROFESSION

